



SAINTE-THÉRÈSE

SKATE PLAZA

AVIS AUX UTILISATEURS

Les utilisateurs du Skate Plaza doivent obligatoirement respecter les règlements suivants. Le non-respect des règlements peut mener à une expulsion.

HORAIRE

Tous les jours de 8 h à 23 h

1. L'aire de pratique est réservée aux planches à roulettes, aux trottinettes et aux patins à roues alignées uniquement.

Les trottinettes en plastique ou pliantes et les équipements de type électrique (ex. : *Hoverboard*) ne sont pas acceptés.
2. L'aire de pratique est non recommandée aux enfants de moins de 10 ans sans supervision.
3. Le port du casque protecteur est **OBLIGATOIRE**.
4. Le port de chaussures antidérapantes et d'équipements de protection pour genoux, coudes et poignets est **FORTEMENT RECOMMANDÉ**.
5. L'ajout d'équipements personnels mobiles sur la piste est interdit sans autorisation.
6. Aucune démonstration ou compétition n'est permise sans l'approbation de la Ville de Sainte-Thérèse.
7. Il est strictement interdit aux spectateurs, aux piétons ainsi qu'aux animaux (même tenus en laisse) de circuler dans l'aire de pratique.
8. La nourriture et les contenants de verre sont interdits dans l'aire de pratique.
9. En cas de dommage sur la surface de roulement ou sur les modules, aviser immédiatement le surveillant ou la Ville de Sainte-Thérèse.
10. Les utilisateurs s'engagent à adopter un comportement prudent et respectueux vis-à-vis d'autrui (circulation à droite, attente d'espace libre pour s'élancer).
11. Aucune forme d'intimidation ne sera tolérée.
12. Toute personne en possession de drogue ou d'alcool sera expulsée du parc.
13. Les employés municipaux ont pleine autorité pour faire respecter ces règlements.

L'utilisateur et le spectateur assument l'entière responsabilité des risques liés à l'utilisation ou à la fréquentation du Skate Plaza.